

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Avant d'accorder la parole au député d'Edmonton-Ouest, je rappelle que la pratique depuis Pâques dernier veut que les déclarations de ministres soient suivies non seulement d'une déclaration d'un représentant de chacun des partis d'opposition, mais aussi d'une période de questions. Bien que cette pratique ait certes beaucoup profité à la Chambre, je dirais, à l'occasion de déclarations générales de ministres à l'appel des motions, la présentation du budget des dépenses par le président du Conseil du Trésor, aujourd'hui, fait partie d'une procédure qui donnera lieu à toute une série de questions et d'études aux comités permanents de la Chambre au sujet des prévisions budgétaires, et ainsi de suite.

Le président du Conseil du Trésor comparaitra devant le comité permanent, tout comme d'autres ministres, pour défendre le budget déposé aujourd'hui. Nous permettrons assurément aux porte-parole de l'opposition de répondre à la déclaration du président du Conseil du Trésor. Entre-temps, je demanderais aux députés de songer si l'on a jamais eu l'intention dans ce cas-ci d'interroger le président du Conseil du Trésor, car ce n'est que la première de plusieurs occasions qui se présenteront de l'interroger d'une façon ou d'une autre au cours des trois prochains mois.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** En ce qui me concerne, monsieur l'Orateur, je ne vois pas l'intérêt de continuer à poser des questions. Tout va bien, je suis du bon côté de la barrière. J'ai eu l'occasion d'interroger le ministre et ses fonctionnaires sur certains points. J'espère pouvoir rester bref. Je n'aimerais pas qu'on s'écarte trop de la méthode selon laquelle les ministres font des déclarations. Nous pouvons nous contenter de faire de courtes déclarations et laisser nos collègues poser des questions. Dans ces conditions, je pense que cela peut marcher. Je préférerais cette procédure à celle de demander qu'on élimine les questions.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, je serais assez d'accord avec mon collègue. Si le ministre fait une déclaration très limitée qui se borne aux faits, on peut évidemment répondre de la même manière. Par contre, et c'était le cas ici, s'il cherche à se disculper et s'attribue des qualités et des mérites contestables, il s'expose à être questionné. Quant à moi, je n'ai pas l'intention de poursuivre là-dessus pour le moment. Je dirai simplement que le ministre ne gardera peut-être pas son poste bien longtemps. Il devrait limiter la portée de ses déclarations, ce qui lui éviterait ce genre de questions.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais dire tout d'abord que je remercie le ministre de nous avoir donné l'occasion d'examiner ses documents du budget. Deuxièmement, j'aimerais dire que j'ai parcouru la nouvelle version de la brochure «Où va l'argent de vos impôts» et j'ai remarqué un progrès énorme par rapport à l'année dernière. Ce document rendra grand service aux députés et au public et à tous ceux qui l'attendent.

Mais j'aimerais quand même signaler une chose. C'est au sujet des commentaires de mon collègue le député de Peace River (M. Baldwin) qui a dit que dans ses remarques le ministre avait cherché à s'excuser. Il est très risqué pour le moment d'examiner les données en pourcentages et en

### Le budget principal

dollars constants. Les pourcentages sont très trompeurs. En outre, on explique l'utilisation des pourcentages autant que possible de la même façon que dans le vieux livre bleu.

Là j'aimerais attirer votre attention sur l'excellent travail réalisé par le comité des comptes publics à la suite des recommandations de l'auditeur général au sujet de ces prévisions budgétaires. Cet avantage n'apparaîtra que l'an prochain. Je n'en parlerai point maintenant. J'attendrai que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) compare devant nous.

Dans le premier paragraphe de son exposé, le ministre mentionne des postes budgétaires s'élevant à environ 38.4 milliards et des postes non budgétaires de 1.1 milliard, pour un montant global de 39.5 milliards de dollars. Quand on se reporte à la première page de ce que j'appelle le petit Livre bleu, on constate que le budget principal des dépenses, y compris le coût de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti donnent une somme globale estimative de 42,150 millions et non simplement de 39.5 milliards de dollars. Nous devons prévoir des prévisions budgétaires supplémentaires cette année. Il y a une réserve de 1.5 milliard de dollars et un poste distinct d'un demi-milliard. Il y a également des rubriques telles que prêts, placements et avances de 2,750 millions pour un montant global de 42,150 millions. Voilà ce qu'on propose cette année. Quand le ministre parle de 16 p. 100, c'est ce dernier chiffre qui est utilisé.

Dans la brochure intitulée: «Où va l'argent de vos impôts», figurent à la page 8 les dépenses globales réparties sur les colonnes 2 et 3, à partir de 1972-1973 jusqu'à 1976-1977 ainsi que le pourcentage des augmentations. On constate en 1973-1974 une augmentation de 24 p. 100 par rapport à 1972-1973. L'année suivante, 1974-1975, une augmentation de 27 p. 100 sur l'année précédente. En 1975-1976, 16 p. 100 et cette année, une augmentation de 16 p. 100. Sauf votre respect, ce sont des balivernes. C'est pire qu'un tour de passe-passe.

Tandis que 42,150 millions de dollars représentent en gros 116 p. 100 de 36,500 millions, l'augmentation d'environ 5,550 millions doit être considérée par rapport aux 116 p. 100 de l'année précédente. Si l'on avait établi une année de base, comme on l'a fait pour le calcul de l'indice des prix aux consommateurs, on pourrait savoir quelles sont réellement les dépenses par rapport à celles d'il y a dix ans et en juger d'après un indice. Nous disons que l'indice des prix à la consommation est aujourd'hui d'environ 180 comparé à celui de l'année de référence, 1961. Si nous comparions les dépenses du gouvernement actuel qui s'élevaient à 6.3 milliards de dollars pour l'année de référence 1963 aux 42 milliards prévus pour cette année, nous obtiendrions un indice de quelque 600 p. 100. Nous pourrions alors voir combien le gouvernement a dépensé, combien il a perçu des contribuables. Nous pourrions également, sur la base d'un dollar constant, voir le véritable rapport, et nous serions plus à même de déterminer l'influence qu'exercent les dépenses gouvernementales et les politiques monétaires sur l'indice des prix à la consommation.

● (1540)

Les députés devraient accepter avec beaucoup de prudence les chiffres spécieux qu'on nous soumet. Le ministre s'est pratiquement démis l'épaule tant il s'est félicité d'avoir maintenu un taux de croissance de 16 p. 100. Oui, 16 p. 100 de 116, ce qui, à mon sens, est moins brillant. Passant à un autre ensemble des données qu'on nous a fournies,